

la sainte Face même de Notre-Seigneur, ce qui a provoqué le jugement de l'Eglise. Il faut depuis 1892, entendre cette dévotion comme ces vertueux personnages l'entendraient, s'ils vivaient, par une humble soumission au désir de l'Eglise, et restreindre au culte privé cette dévotion ainsi entendue; encore il serait prudent de ne pas faire de zèle pour la répandre. La Congrégation de l'Inquisition a déclaré, le 7 avril 1897, que les écrits de la religieuse n'ont pas le caractère de vraies révélations et qu'ils contiennent des nouveautés qui peuvent être pernicieuses à la véritable piété des fidèles (*Les Indulgences* de Beringer, vol. II, p. 149 de la 3e édition, note). C'est donc faire acte d'humble soumission à l'Eglise, de qui relève le service de Dieu et toute pratique de religion, que d'abandonner même ce culte privé et de se contenter privéement comme publiquement du culte de la sainte image du Vatican, honorée dans la Confrérie de Tours et dans celle de Montréal.

J. S.

ADORATION NOCTURNE

Le dimanche, 29 mars, dans la soirée, aura lieu, à l'église Notre-Dame, une belle cérémonie. On solennisera la *deux-millième* nuit d'adoration à Montréal, par les pieux membres de notre *Adoration Nocturne*. Sa Grandeur Mgr Georges Gauthier, administrateur du diocèse, présidera. M. le chanoine Desgranges, prédicateur de la station quadragésimale à Notre-Dame, prêchera. Le clergé et les fidèles de la ville et de la banlieue sont invités à assister. L'office commencera à 8 heures précises du soir et l'église restera ouverte jusqu'à minuit. La grande nef sera réservée aux hommes. Les dames pourront prendre place dans les galeries.

Les membres de l'*Adoration Nocturne* invitent respectueusement les prêtres et les fidèles à venir en grand nombre prendre part à cette cérémonie religieuse, dont ils désirent faire un acte solennel de réparation à Notre-Seigneur.